

Communication

concernant une proposition visant à classer une intervention, présentée dans le rapport du Conseil fédéral du 2 mars 2012 concernant les motions et postulats des conseils législatifs 2011 et devenue sans objet

Le classement de l'intervention ci-après a été proposé par erreur au chapitre I du rapport du Conseil fédéral du 2 mars 2012 concernant les motions et postulats des conseils législatifs 2011. La même proposition figurait en effet déjà dans le rapport du Conseil fédéral du 4 mars 2011 concernant les motions et postulats des conseils législatifs 2010. En conséquence, ladite proposition de classement est devenue sans objet:

2003 P 02.3126 Conditions de travail des chauffeurs de poids lourds
(N 20.6.03, Rechsteiner Paul)

La version correcte du rapport du Conseil fédéral du 2 mars 2012 concernant les motions et postulats des conseils législatifs 2011, Extrait: Chapitre I, sera publiée dans la Feuille fédérale.

3 avril 2012

Chancellerie fédérale

